

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Jean-Louis VANHERPE**Président de la C.R.A.**

20, rue d'Amiens

80260 RAINNEVILLE

☎️ 📧: 03 22 91 77 71

crapicardie@orange.fr

NOM: Prénom:

ADRESSE:

CODE POSTAL: VILLE:

N° Licence: N° Carte Arbitre:

Arbitre pour le CLUB:

Ville de départ (obligatoirement en Picardie) peut-être différente de celle du domicile mais doit être signalée à la C.R.A. avant les désignations. En cas de litige, la ville de départ est celle du club pour lequel on arbitre.

Dans le cas où deux arbitres habitant la même ville sont nommés ensemble sur un même match, il ne sera remboursé qu'un seul déplacement.

Distance kilométrique suivant : www.viamichelin.fr Choix : Conseillé par Michelin

Les remboursements seront honorés au 15 décembre et au 15 juin.

Toutes les demandes de remboursements parvenues au président de la C.R.A. après le 30 Juin ne seront plus honorées.

Lieu rencontre	Date	Rencontre	N° Match	A/R - KM	CRA
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			
		/			

Total km : _____ x 0,28 € = _____ €

Frais supplémentaires éventuels : _____ €
(Péage sur justificatif)

TOTAL GENERAL : _____ €

ARBITRE

Fait le : _____

VISA DE LA CRA

Le : _____

TRESORIER

Réglé le : _____

Signature :

Chèque n° : _____